

**Commune
de
Villers-en-Cauchies**

BULLETIN MUNICIPAL

Janvier 2011



Photo prise du Calvaire de Villers en Cauchies, le 25 décembre 2010

1.	LE MOT DU MAIRE.....	4
2.	DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL.....	5
2.1	Cadre de vie	5
2.1.1	Validation de l'avant-projet sommaire	5
2.1.2	Chemin ruraux - inscription au PDIPR.....	5
2.1.3	Diagnostic des pratiques phytosanitaires et plan de désherbage	5
2.1.4	Capture des pigeons	5
2.2	Régie des eaux	6
2.2.1	Changement du compteur	6
2.2.2	Recherche d'un captage	6
2.3	Bâtiments municipaux et voirie	6
2.3.1	Sécurité - contrat d'inspection des équipements publics	6
2.3.2	Église - contrat de vérification des installations contre la foudre	6
2.3.3	Église - mise aux normes des installations contre la foudre.....	6
2.3.4	Salle de réception - sécurité éclairage.....	6
2.3.5	Voiries communales - opération de remise en état.....	6
2.3.6	Réseau d'assainissement - réfection d'une bouche d'égout	7
2.3.7	Site Roger SALENGRO - travaux de gros œuvre	7
2.3.8	Site Roger SALENGRO - Projet restaurant scolaire	7
2.3.9	Site SALENGRO - travaux d'aménagement du garage.....	7
2.3.10	Domaine public - pose d'un point lumineux	7
2.3.11	Domaine public - remise en état de trottoirs	7
2.3.12	Domaine public - plantation d'arbres et d'arbustes	8
2.3.13	Domaine public - illuminations	8
2.3.14	Assainissement - mission BR ingénierie.....	8
2.3.15	Salle des sports - création d'un local de rangement.....	8
2.3.16	Cimetière - rénovation de la tombe des soldats morts pour la France	8
2.3.17	Location de la salle du patronage	8
2.4	École.....	8
2.4.1	Installation d'une baie informatique et achat d'un onduleur	8
2.4.2	Demandes diverses	9
2.4.3	Demande de subventions exceptionnelles	9
2.5	Mairie	9
2.5.1	Dématérialisation des actes administratifs	9
2.5.2	Achat de matériel informatique.	10
2.5.3	Renouvellement du contrat de l'intervenante informatique (2010/2011)	10
2.5.4	Personnel technique - formation.....	10
2.5.5	Personnel technique - achat de matériel.....	10
2.5.6	Assurance communale - actualisation du contrat	10
2.5.7	Étude en vue d'une rénovation	10
2.6	Divers	10
2.6.1	Vente de matériaux d'occasion.....	10
2.6.2	Opérations d'investissement - demande de prêt	10
2.6.3	CLSH 2010 - demande de remboursement de frais de déplacement	11
2.6.4	CLSH - tarifs 2011	11
2.6.5	Salle de réception - indemnisation de locataires.....	11
2.6.6	Association - demande d'une subvention exceptionnelle	11
2.6.7	Bons de naissance.....	11
3.	VIE MUNICIPALE	12
3.1	Plan Local D'Urbanisme	12
3.2	Étude inondations de BR ingénierie	12
3.3	Téléthon 2010	12
3.4	Bibliothèque municipale	13
3.5	Noces d'or.....	13
3.6	Foyer des Aînés.....	13

4. ASSOCIATIONS	13
4.1 Musique municipale	13
4.2 Marché de Noël de « la souris verte »	14
4.3 Villers tennis	15
4.4 Club « le temps de vivre »	16
4.5 Villers en fête organise un super loto	16
4.6 Compte rendu de la réunion des associations du 24/11/10	16
4.7 Calendrier des manifestations 2011.....	18
5. FESTIVITÉS et SORTIES	19
5.1 Première ducasse - course cycliste 2010.....	19
5.2 Sortie des Aînés.....	19
5.3 Cérémonie du 11 novembre	19
5.4 Brocante 2010	20
6. TRAVAUX	21
6.1 École Marie CURIE	21
6.2 Salle du patronage	21
6.3 Site SALENGRO	21
6.4 Sous-sol de la salle des fêtes	22
6.5 Changement du compteur du captage.....	22
6.6 Travaux sur la voirie communale.....	22
6.7 Plantations d'arbres	23
6.8 Prairies fleuries	23
6.9 Subventions pour plantations	23
6.10 Étude pour une nouvelle ressource en eau	24
6.11 Délimitation du domaine public	24
6.12 Sacristie	25
6.13 Salage et déneigement de la voirie communale	25
7. INTERCOMMUNALITÉ	25
7.1 Encombrants	25
8. INFORMATIONS DIVERSES	26
8.1 « Plantons le décor ».....	26
8.2 Les intoxications au monoxyde de carbone	27
8.3 État civil de l'année 2010	30

1. LE MOT DU MAIRE



Madame, Mademoiselle, Monsieur,
Chère Villersoise, cher Villersois,

Certains parmi vous se sont légitimement demandés pourquoi le bulletin communal du mois d'octobre n'était pas paru. La réponse est des plus simples.

Au cours de l'année 2010, la Municipalité a travaillé sur de nombreux projets concernant l'amélioration du cadre de vie, la mise aux normes de bâtiments communaux, la recherche d'une nouvelle ressource en eau potable, etc. Selon le cas, des dossiers de demande de permis de construire ou de subventions ont été préparés en conséquence.

Déposés auprès des services de l'État, du Conseil Général ou de l'agence de l'eau, ces demandes n'étaient pas encore traitées au moment où le flash d'octobre aurait dû s'élaborer. La sagesse imposait donc de différer la parution du bulletin municipal dans l'attente d'informations officielles.

Mais, aujourd'hui, la situation s'est décantée favorablement. De bonnes nouvelles sont arrivées en mairie, permettant d'envisager l'avenir plus sereinement. Le temps est désormais venu de faire le point sur les initiatives communales entreprises depuis le dernier bulletin de juin. Je vous laisse le soin d'en prendre connaissance dans cette nouvelle édition et me tiens à votre disposition pour toute demande de renseignements complémentaires.

L'année qui débute va également ouvrir de nouvelles perspectives dont je souhaiterais vous entretenir directement. Aussi, je vous invite cordialement à me rejoindre lors de **la cérémonie des vœux du Maire qui aura lieu le samedi 8 janvier 2011 à 17 h 00 à la salle des fêtes.**

Dans l'attente de vous rencontrer, je présente à toutes et à tous, au nom de l'équipe municipale et à titre personnel, mes meilleurs vœux. Que l'année 2011 soit riche en santé et prospérité et que, malgré les craintes et les incertitudes, elle soit porteuse d'espérance pour un monde meilleur et solidaire.

Votre Maire
Pascal DUEZ

2. DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2.1 CADRE DE VIE

2.1.1 Validation de l'avant-projet sommaire

Démarrée il y a un an, l'étude FDAN, réalisée par le cabinet paysagiste Aline LECOEUR (Lille) vient de se terminer. Il s'agit, en l'occurrence, d'un APS (Avant Projet Sommaire), qui comporte, en plus d'un diagnostic territorial, les différents principes d'aménagement et esquisses destinées, à terme, à améliorer la qualité des espaces publics non bâtis.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de valider l'Avant Projet Sommaire et d'autoriser M. le Maire à demander au Département le paiement de la subvention concernant l'étude FDAN. Des priorités sont, par ailleurs, fixées pour affiner le projet CADRE DE VIE au travers d'un Avant Projet Définitif. Elles se veulent compatibles avec les moyens financiers et techniques de la commune et s'établissent comme suit :

- Remplacement des arbres morts sur tous les axes de la commune ;
- Pose d'une clôture et plantations à l'espace sportif ;
- Création d'un parking, aménagement d'un accès carrossable et plantations à l'école Marie CURIE ;
- Plantation de l'espace vert contigu à l'église ;
- Embellissement de la cour de la mairie (végétalisation du coin poubelles et fleurissement de l'espace central) ;
- Protection et végétalisation de l'accès au sous-sol de la salle des fêtes (côté parc communal) ;
- Plantation de la petite place sise rue Louise THULIEZ ;
- Création d'un jardin du souvenir dans le cimetière et plantations d'arbres ;
- Aménagement des rues de Verdun et de la République ;
- Aménagement du carrefour du monument aux Morts.

Suite à l'adoption de l'étude FDAN (APS), il convient de poursuivre cette étude cadre de vie au travers d'un avant-projet définitif. Les élus décident de recruter un cabinet paysagiste pour effectuer cette étude APD cadre de vie (Avant-Projet Définitif) sur la base des priorités précédemment fixées.

2.1.2 Chemin ruraux - inscription au PDIPR.

Le Nord dispose d'un plan départemental des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature à l'intérieur duquel s'intègre le plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR). Ce dernier a pour objet de favoriser la découverte des sites naturels et des paysages ruraux en développant la pratique de la randonnée. Afin de protéger et de mettre en valeur ses chemins ruraux, la commune aurait avantage à les inscrire au PDIPR. Les élus se prononcent favorablement, ce qui permettra, en cas de besoin, d'obtenir des aides départementales.

2.1.3 Diagnostic des pratiques phytosanitaires et plan de désherbage

Suite à l'acquisition d'une balayeuse-désherbeuse, l'octroi d'une subvention par l'agence de l'eau et le Conseil Régional implique la réalisation d'un diagnostic des pratiques phytosanitaires et l'élaboration d'un plan de désherbage pour un montant de 3 851,12 € TTC (devis Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles) conjuguées à une formation des agents communaux (1 journée - 1 à 15 personnes - 645,00 € net de taxes). Le tout sera subventionné à hauteur de 80 % soit 50 % par l'agence de l'eau et 30 % par la Région.

2.1.4 Capture des pigeons

Depuis de nombreuses années, des pigeons ont choisi le clocher comme refuge et lieu de reproduction. Leurs fientes salissent quotidiennement l'église et ses environs. Pour remédier à cette situation, le Conseil Municipal décide de faire appel à la société de M. Hervé DUBOIS et autorise M. le Maire à signer un contrat de six mois (août 2010 - janvier 2011) pour un coût estimé à 700 €.

2.2 RÉGIE DES EAUX

2.2.1 Changement du compteur

L'agence de l'eau fait obligation à la commune de changer, au plus tard en janvier 2011, le mécanisme de comptage de la station de production d'eau potable. La société VEOLIA est chargée de ce remplacement pour un coût de 573,11 € HT (685,44 € TTC).

2.2.2 Recherche d'un captage

Dans les prochaines années, les pouvoirs publics procéderont à la fermeture définitive de notre captage parce qu'il n'est pas possible de le protéger contre les pollutions ambiantes. Sans attendre, le conseil municipal autorise Mr le Maire à missionner un bureau d'études spécialisé dans la prospection hydrogéologique et à signer tout document se rapportant à ce dossier.

2.3 BÂTIMENTS MUNICIPAUX ET VOIRIE

2.3.1 Sécurité - contrat d'inspection des équipements publics

La commune est sous contrat avec l'APAVE pour l'inspection de la salle des fêtes et de la salle des sports. Pour des raisons de sécurité, M. le Maire propose d'étendre les contrôles à d'autres équipements (salle de réception, bibliothèque, école Marie CURIE, ...).

Pour 2010, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'étendre les contrôles à :

AVENANTS	Mairie	S. de réception	Bibliothèque	Aire de jeux	Site périscolaire	École	Église chapelle
Prix HT €/an	174,29	150,25	108,18	264,44	186,31	288,48	180,30

2.3.2 Église - contrat de vérification des installations contre la foudre

Par arrêté du 19 novembre 2001 concernant les établissements recevant du public, il est obligatoire de procéder à un contrôle annuel des installations contre la foudre. Dans ce contexte, deux sociétés ont été sollicités pour une remise de devis :

- BCM : contrat d'un an à compter du 1^{er} janvier 2011, renouvelable dans la limite de deux fois, sauf dénonciation par l'une des parties au moins deux mois avant l'expiration de chaque période - Prix par 1^{ère} année de vérification : 190 € HT avec ajustement annuel par la suite.
- PASCHAL : contrat d'un an à compter du 1^{er} janvier 2011, renouvelable dans la limite de trois fois, sauf dénonciation par l'une des parties au moins trois mois avant l'expiration de chaque échéance - Prix par 1^{ère} année de vérification : 100 € HT avec révision annuel par la suite.

Le Conseil Municipal décide de retenir la proposition de la société PASCHAL.

2.3.3 Église - mise aux normes des installations contre la foudre

Suite à la mission de contrôle réalisée par la société BCM (06/07/2010), il apparaît nécessaire de procéder à des travaux de mise en conformité de la protection contre la foudre. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de retenir la société INDELEC pour un montant ferme et définitif de 2 489,32 € HT soit 2 977,23 € TTC.

INDELEC	Société alsacienne de paratonnerres
2 489,32 € HT	4 750,00 € HT

2.3.4 Salle de réception - sécurité éclairage.

Bien que rénové il y a quelques années, l'éclairage de la salle de réception n'offre pas toutes les garanties de sécurité. Les luminaires sont fragiles et cassent facilement, laissant apparaître, à portée de mains, les fils électriques qui représentent un danger potentiel auquel il faut remédier dans les plus brefs délais. Le Conseil Municipal décide de lancer le dossier de rénovation.

2.3.5 Voiries communales - opération de remise en état

Certaines rues communales sont fortement dégradées et nécessitent un entretien curatif à moindre coût. La seule technique permettant d'améliorer sensiblement l'étanchéité de la chaussée et de remédier aux désordres pour un

coût faible est le point à temps automatique. Cette technique consiste à réaliser un enduit simple couche à base d'émulsion et de gravillons. Peu d'entreprises réalisent cette technique. Celles qui sont susceptibles d'intervenir ont été contactées : COLAS et EIFFAGE.

Une seule a répondu favorablement, l'autre s'est désisté, considérant qu'elle travaillerait à pertes. Le devis d'EIFFAGE s'élève à 8 363,60 € HT soit 10 002,87 € TTC.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de confier, à l'entreprise EIFFAGE, la remise en état des voiries communales. Cette opération sera financée sur le budget de fonctionnement (article 61 523) et suivra les travaux préparatoires de rebouchage de trous exécutés par le service technique pour réaliser de substantielles économies.

2.3.6 Réseau d'assainissement - réfection d'une bouche d'égout

Compte tenu de fuites importantes constatées chez un particulier riverain (rue d'Avesnes-Les-Aubert), Mr le Maire a demandé à la société SDK, un devis de remise en état d'une bouche d'égout. Considérant le caractère d'urgence, le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à signer le bon de commande pour une réalisation des travaux dans les plus brefs délais. L'opération, dont le montant s'élève à 2 115,92 € HT (2 530,64 € TTC), sera financée sur le budget des eaux et de l'assainissement.

2.3.7 Site Roger SALENGRO - travaux de gros œuvre

Dans le cadre du projet de création d'une cantine sur le site Roger SALENGRO, il convient d'engager des travaux de gros œuvre (réalisation d'une dalle de béton, fourniture et pose d'un carrelage). A cet effet, trois devis ont été demandés et s'établissent comme suit :

Devis en € TTC	SNB	BRONNIART S.A.R.L	CB CONSTRUCTION
Réalisation d'une dalle béton	5 417,59	5 684,83	6 087,64
Fourniture et pose carrelage	12 357,62	13 226,03	14 946,41

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'engager tous les travaux et de les confier à la société la « moins disante » c'est-à-dire la SNB.

2.3.8 Site Roger SALENGRO - Projet restaurant scolaire

Un avis favorable des services de l'État a été émis sur le permis de construire portant sur la création d'un restaurant scolaire dans les bâtiments de l'ex-école Roger SALENGRO. L'étape suivante consiste à réaliser des travaux et acquérir diverses fournitures (dont du matériel et du mobilier de restauration) pour ouvrir le site périscolaire dans les meilleurs délais. A cet effet, le conseil autorise M. le Maire à lancer une double procédure d'appel d'offres et à signer tous les documents se rapportant à ces différents marchés.

2.3.9 Site SALENGRO - travaux d'aménagement du garage

Pour des raisons de sécurité, l'association « VÉLO SANTE » doit abandonner définitivement le local dont elle disposait, depuis longtemps, dans le sous-sol de la salle des fêtes. Avant que ne débute la saison 2011, la commune se doit de trouver un point de chute pour les cyclotouristes. M. le Maire leur a proposé de s'installer dans le garage désaffecté du site Roger SALENGRO. Toutefois, ce projet nécessite d'agrandir et de mettre aux normes ce local. Les élus décident de faire réaliser ces travaux en régie (le coût de cette opération d'investissement est estimé à 5 000 €).

2.3.10 Domaine public - pose d'un point lumineux

Il est nécessaire d'implanter un point lumineux supplémentaire dans la rue de Saulzoir. Les élus attribuent ces travaux à la Sté LEGRAND de BETHENCOURT (moins disante pour un montant de 436,54 € TTC).

2.3.11 Domaine public - remise en état de trottoirs

Les élus choisissent l'entreprise DESCAMPS TP (moins disante à 1 511,74 € et 7 779,98 €) pour la réfection d'une partie des trottoirs des rues Léon GAMBETTA et MARCEAU ainsi que le réaménagement partiel d'un trottoir situé dans le cul-de-sac de la rue Louis ARAGON. Ces dépenses seront inscrites au budget 2011.

2.3.12 Domaine public - plantation d'arbres et d'arbustes

Sans attendre la fin de l'étude cadre de vie, l'adjoint à l'environnement propose différents devis afin d'embellir le village par la plantation d'arbres et d'arbustes en plusieurs points de la commune.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de procéder à l'ensemble des plantations qui seront confiées au cas par cas à l'entreprise la « moins disante ». M. le Maire est autorisé à prendre, si nécessaire, les décisions modificatives du budget et à passer commande après obtention des subventions du Département (coût total : 8 478,41 € HT soit 9 578,79 € TTC dont subventions 3 528,78 €).

2.3.13 Domaine public - illuminations

A l'occasion des fêtes de fin d'année, il serait souhaitable de réparer et de réinstaller les illuminations dans le village. A cet effet, deux entreprises ont été contactées : EITF (4 093,13 € TTC) et LEFEVRE-ELEC (2 127,50 € TTC). Le Conseil Municipal décide de retenir LEFEVRE-ELEC ; entreprise la moins disante. Sur proposition de Gérald DRANCOURT, des sapins seront achetés pour décorer la façade et la cour de la mairie (coût 84 € aux Ets DUFOUR mieux disant).

2.3.14 Assainissement - mission BR ingénierie

La remise à niveau du réseau d'assainissement et la mise en place de dispositifs de lutte contre les risques d'inondation nécessitent de lourds investissements que la commune ne saurait supporter à elle-seule. A l'heure actuelle, le soutien financier du Département et de l'agence de l'eau s'avère insuffisant. Afin de mener à bien les propositions du bureau d'études, il est donc nécessaire de chercher un complément de ressources auprès de l'Union Européenne. Dans cette optique, les élus décide de confier à BR ingénierie une mission AMO (coût : 1 990 € HT) pour élaborer un dossier de demande de subvention FEDER (Fonds Européen de Développement Régional) pour les aménagements de tranchée d'infiltration et de chaussée drainante.

2.3.15 Salle des sports - création d'un local de rangement

Pour des raisons de sécurité des usagers et de bonne conservation des équipements sportifs, Mr le Maire propose de créer, à proximité de la salle des sports, un local de rangement pour un coût estimé à 50 000 € HT et de choisir un architecte pour assurer le suivi de ce dossier. Les élus autorisent Mr le Maire à missionner Mr André DUFOUR.

2.3.16 Cimetière - rénovation de la tombe des soldats morts pour la France

La tombe des soldats morts pour la France (guerres 1914/18, 1939/45 et Indochine) est en mauvais état. Elle nécessite des travaux de maçonnerie ainsi que la réfection complète de la décoration et du lettrage du caveau. Les élus sont invités à examiner les deux devis reçus en mairie et à trancher la question. Le Conseil Municipal décide de confier le lettrage de HOLIN POLLART pour un montant de 575 €

2.3.17 Location de la salle du patronage

Depuis de nombreuses années, deux salles, situées dans le sous-sol de la salle des fêtes, accueillent les répétitions de l'harmonie municipale. Exigus, humides et déficients en termes d'acoustique, ces locaux ne répondent pas aux règles de sécurité les plus élémentaires. M. le Maire propose d'en interdire l'accès au public et de louer, au diocèse, la salle du patronage (rue Léon GAMBETTA) remise aux normes (électricité et isolation) pour assurer l'accueil des musiciens. Montant du loyer annuel (charges comprises) : 2 600 €.

2.4 ÉCOLE

2.4.1 Installation d'une baie informatique et achat d'un onduleur

Afin de faciliter le développement du réseau informatique, il y a lieu de procéder à l'achat d'une baie informatique. Par ailleurs, l'acquisition d'un onduleur s'avère également nécessaire.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de s'adresser à la société LEFEBVRE ELEC qui a montré de grandes qualités de sérieux et d'efficacité lors des travaux déjà effectués à l'école Marie CURIE.

2.4.2 Demandes diverses

Madame la directrice demande la mise à disposition d'une secrétaire administrative en remplacement de la titulaire non remplacée par l'Éducation Nationale. Le conseil municipal ne peut accéder à cette demande car les finances municipales ne peuvent combler le désengagement de l'état.

Un téléphone supplémentaire et un portier automatique seront installés afin de faciliter la gestion de l'accès aux classes.

Un devis de 484,38 € est remis pour l'édition de 150 livrets de compétence. La commune étant équipée du matériel nécessaire, le conseil décide d'éviter cette dépense en faisant imprimer ces livrets par le personnel communal.

Le conseil accepte de mettre à la disposition de Madame la directrice le minibus communal pour récupérer, le 11 novembre, du matériel informatique de seconde main (tables et ordinateurs) dont se débarrasse l'établissement scolaire SAINT-DOMINIQUE à Neuilly/Seine.

Le Conseil Municipal ne peut majorer de 4 heures par semaine l'aide apportée par l'intervenant en informatique.

Le Conseil Municipal vote l'acquisition de 4 couchettes empilables (44,70 € TTC l'unité) et 8 couvertures polaires (16,70 € TTC l'unité) soit un total de 312,40 € TTC.

2.4.3 Demande de subventions exceptionnelles

La directrice d'école, sollicite des subventions exceptionnelles pour financer 2 sorties scolaires (spectacles et transport) qui se dérouleront en février 2011. Les élus acceptent de financer ces sorties pour un coût total de 850 € (LILLE : 130 € + transport : 399€ - CAUDRY : 172 € + transport 149 €).

2.5 MAIRIE

2.5.1 Dématérialisation des actes administratifs

Les technologies de l'information et de la communication offrent aux collectivités de réelles opportunités de modernisation et de simplification des circuits administratifs par la dématérialisation des actes qui sera, par ailleurs, imposée progressivement par les pouvoirs publics. A ce jour, et depuis le 1^{er} janvier 2010, de nouvelles contraintes juridiques imposent déjà de développer la dématérialisation de certaines procédures de passation des marchés publics. Dès le 1^{er} janvier 2012, l'acheteur public devra aussi accepter de recevoir les candidatures et les offres qui lui sont transmises par voie électronique.

Dans ce contexte, les collectivités se doivent d'aller de l'avant soit en développant leur propre projet indépendant, soit en adhérant à un groupement d'achats sous l'égide du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale (CDG59) qui propose, en association avec la Préfecture du Nord, un projet global de dématérialisation (télétransmission des actes au contrôle de légalité et dématérialisation des procédures dont celles liées aux marchés publics). L'adhésion au groupement de commandes offre plusieurs avantages : mutualiser et centraliser les procédures de marchés nécessaires au projet mais aussi bénéficier de tarifs préférentiels grâce à l'effet volume.

Le CDG59 se veut global et souhaite aller au-delà de la télétransmission des actes et de la dématérialisation des marchés publics en visant la dématérialisation des circuits internes et la dématérialisation des échanges entre les collectivités et le CDG59. Il prend en charge la prestation de base (pack de base, accès à la plateforme, accompagnement à l'utilisation) et sa mission de coordonnateur ne donne pas lieu à rémunération. L'adhésion au groupement de commandes est gratuite. La participation de la commune sera calculée ultérieurement en fonction des services qu'elle choisira éventuellement de mettre en place.

Le Conseil Municipal décide de s'engager dans cette démarche de modernisation du service public et d'autoriser M. le Maire à signer respectivement une convention avec le CDG59 et une autre avec l'État aux fins expliquées au cours de la réunion.

2.5.2 Achat de matériel informatique.

Dans le cadre de la modernisation du service administratif de la mairie, il est proposé, conformément aux décisions budgétaires 2010, d'acheter un nouvel ordinateur. Le Conseil Municipal décide d'acquérir le matériel informatique auprès de la société la moins-disante, MICROCO, au prix de 1 248,95 € TTC.

MICROCO	LDLC	DELL	DARTY
1 248,95 € TTC	1 313,50 € TTC	1 399,00 € TTC	1 999,00 € TTC

2.5.3 Renouvellement du contrat de l'intervenante informatique (2010/2011)

Depuis de nombreuses années, M^{me} Sabrina LABAT remplit une mission d'intervenante informatique auprès de l'école Marie CURIE. Compte tenu de son sérieux et des besoins effectifs, Mr le Maire propose de renouveler, à l'identique, son contrat pour l'année 2010-2011.

2.5.4 Personnel technique - formation

Au terme de la législation, aucun agent communal n'est, à ce jour, habilité à conduire le tracteur FIAT muni de la grande remorque ou de tout autre équipement lourd. Mr le Maire propose d'y remédier en faisant passer à un agent titulaire les permis nécessaires. Les élus adoptent cette proposition.

2.5.5 Personnel technique - achat de matériel

Depuis quelques mois, la commune a engagé une politique d'acquisition d'outillage à l'usage du personnel technique. Pour les besoins du service, le conseil municipal décide, à la majorité, d'acheter à la société TRENOIS-DECAMPS un groupe électrogène 6 000 W et un surpresseur-pompe pour un montant total de 1 136,94 € HT (1 359,78 € TTC). Suite à consultation de M. le Percepteur d'Avesnes-Les-Aubert, le tout sera repris en investissement.

2.5.6 Assurance communale - actualisation du contrat

Dans le cadre d'un contrat PACT, la commune de Villers-En-Cauchies est assurée, depuis 1987, auprès de la SMACL. En s'appuyant sur les résultats enregistrés pour les sinistres des 5 dernières années, cet organisme propose une révision des cotisations annuelles avec la mise en œuvre d'un contrat ALEASSUR. Cette révision entraîne une baisse des cotisations mais aux mêmes garanties.

Le Conseil Municipal décide, à la majorité, de retenir le contrat sans franchise à 9 299,11 € TTC.

2.5.7 Étude en vue d'une rénovation

La mairie mériterait une réhabilitation poussée tant à l'intérieur qu'à l'extérieur pour sauvegarder, embellir, sécuriser et rendre plus fonctionnel ce bâtiment. Sur proposition de Mr le Maire les élus décident de lancer une étude de faisabilité.

2.6 DIVERS

2.6.1 Vente de matériaux d'occasion.

Le carrelage ancien (tomettes) de l'ex-école Roger SALENGRO a été récemment démonté. Considérant que la commune n'a pas besoin du carrelage, les élus décident de vendre les tomettes au prix de 10 € le m².

2.6.2 Opérations d'investissement - demande de prêt

Lors de l'élaboration du budget 2010, les élus ont décidé de financer, par l'emprunt (80 000 €), les travaux de la cantine (site Roger SALENGRO) et l'acquisition du tracteur John DEERE. A cet effet, plusieurs banques ont été sollicitées pour une remise de propositions. Deux d'entre elles ont répondu comme suit, sachant que le CRÉDIT AGRICOLE prévoit des frais de dossier (100 €) :

BANQUES	Taux fixe (%)	Annuité (€)	Total remboursement (€)
CRÉDIT AGRICOLE (prêt 12 ans)	2,80	7 938,95	95 267,45
CAISSE D'ÉPARGNE (prêt 12 ans)	3,08	7 974,86	95 698,32
CRÉDIT AGRICOLE (prêt 15 ans)	3,07	6 736,03	101 040,45
CAISSE D'ÉPARGNE (prêt 15 ans)	3,31	6 761,00	101 415,00

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de contracter cet emprunt en 12 ans auprès du Crédit Agricole.

2.6.3 CLSH 2010 - demande de remboursement de frais de déplacement

Afin de limiter les commandes de bus, M. STEFANCZYK, Directeur du CLSH, a utilisé le plus possible le véhicule de la commune. Néanmoins, il s'est servi, à huit reprises, de son automobile pour les besoins du service, notamment suite à la panne du MASTER. Il sollicite donc du Conseil Municipal le remboursement de ses frais de déplacements soit 155,13 €. Les élus accordent ce remboursement.

2.6.4 CLSH - tarifs 2011

Par décision de la commission d'action sociale du 18 octobre 2010, il est annoncé qu'à compter du 1^{er} janvier 2011, pour les familles dont le quotient familial est inférieur ou égal à 520 €, le taux de financement de l'aide aux temps libre de la CAF de Cambrai s'élèvera à 0,30 €/heure réalisée ce qui correspond à une augmentation de 20% par rapport au financement actuel.

En contrepartie, il est demandé à chaque gestionnaire d'accueil de loisirs sans hébergement de mettre en place à compter du 01 janvier 2011, un barème de participation familiale différencié dont le montant n'excédera pas 0,20 €/heure pour les familles ayant un quotient familial inférieur ou égal à 520 €.

Les élus autorisent monsieur le Maire à signer la convention de l'Aide aux Temps Libres avec la CAF de Cambrai, et tous les documents s'y rattachant en respectant les critères cumulatifs à compter du 01 janvier 2011 :

- La 1^{ère} tranche de QF définie par la CAF à savoir l'application d'un tarif maximal unique de 0,20 € par heure enfant réalisée pour les familles ayant un QF inférieur ou égal à 520 € ;

- L'application d'au moins 3 tranches de QF
 - 1^{ère} tranche de QF inférieur ou égal à 520 € : 0,20 € par heure enfant
 - 2^{ème} tranche : QF de 521 € à 2000 € : 0.50 € par heure enfant
 - 3^{ème} tranche : QF de 2 001 € à 3 000 € : 0.56 € par heure enfant

Le prix du repas est aligné sur celui pratiqué à la cantine scolaire soit 2,70 € ; le prix de l'inscription est inchangé, soit 7 € pour les villersois (+ 7 € pour les extérieurs).

2.6.5 Salle de réception - indemnisation de locataires

Des personnes, qui ont récemment loué la salle de réception, ont connu des déboires consécutifs à l'irruption de nombreuses guêpes dans la cuisine et la salle de restauration.

Le Conseil Municipal décide de rembourser 50 € aux locataires qui ont subi des désagréments.

2.6.6 Association - demande d'une subvention exceptionnelle

L'association « VILLERS EN FÊTE » organise, conjointement avec la commune, la grande brocante et exposition de voitures anciennes. A cet effet, son Président, M. Richard DECEUNINCK, sollicite du Conseil Municipal l'obtention d'une subvention exceptionnelle de 5 000 € pour faire face aux dépenses nécessaires à la préparation de cette manifestation.

A l'exception des élus membres du bureau de l'association, le Conseil Municipal décide de verser cette subvention exceptionnelle.

2.6.7 Bons de naissance

Le Conseil Municipal décide de modifier la valeur du bon qui passe de 20 € à 30 €. Ce bon de 30 € sera attribué pour toute naissance intervenue dans un couple villersois depuis le 1^{er} janvier 2010.

3. VIE MUNICIPALE

3.1 PLAN LOCAL D'URBANISME

Initiée depuis plus d'un an, la phase d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme arrive à son terme. Les études, le zonage, la rédaction des pièces du P.L.U sont terminés.

Le projet a été transmis aux personnes associées qui ont pu faire des remarques désormais prises en compte.

Début 2011 verra la dernière phase qui concerne l'enquête publique et le rapport du commissaire enquêteur, avec, pour couronner le projet, la délibération du conseil municipal qui approuvera le P.L.U, probablement vers le milieu de l'année 2011.

3.2 ÉTUDE INONDATIONS DE BR INGÉNIERIE

L'étude missionnée auprès de BR ingénierie qui concerne la réalisation du plan de zonage pluvial annexé au P.L.U mais surtout l'analyse du fonctionnement hydraulique, arrive également à son terme.

L'étude a permis au bureau d'études de mettre en avant les causes principales des inondations, et de décliner un programme pluriannuel de travaux qui permettra de limiter ce dysfonctionnement :

- Rehausse des déversoirs d'orage ;
- Création d'une chaussée réservoir rue de Verdun, dans le cadre des travaux du plan routier départemental ;
- Création d'une « tranchée traînante » sous trottoirs rue de Cambrai et de Saulzoir ;
- Proposition de création d'un ouvrage d'infiltration sur le site de Grainor ;
- Création d'un ouvrage de tamponnement- infiltration pour le bassin versant naturel D (Rue de Saulzoir) ;
- Renforcement du réseau rue de Cambrai.

Ce programme **pluriannuel** représenterait un montant total de 1 200 000 € ht, financé en partie par les différents partenaires que sont le conseil général du Nord ou l'agence de l'eau, compte tenu que la municipalité n'a pas les moyens de supporter cette charge à elle seule.

3.3 TÉLÉTHON 2010

C'est à la salle des sports que s'est déroulé le Téléthon 2010 organisé par « Villers en fête ».

Cette année, les mauvaises conditions météorologiques ont perturbé le bon déroulement de cette manifestation qui a commencé le vendredi 3 décembre par un tournoi de futsal au cours duquel cinq équipes se sont affrontées.

Le lendemain, dès 14 h 00, après les chutes de neige et malgré un froid incisif, trois courageux ont effectué un parcours pédestre réduit. Dans le courant de l'après-midi, deux équipes de volley et deux équipes de badminton sont venues en découdre sans jamais rien perdre de leur bon esprit sportif.

Un tirage de tombola, dont les lots avaient été offerts gracieusement, a eu lieu pour clôturer ce Téléthon. Il y avait : 1 aspirateur, 2 places de football pour LENS-CAEN, VALENCIENNES-TOULOUSE, LENS-ST ETIENNE et 2 places de cinéma.

Ces différentes animations se sont déroulées dans la bonne humeur et ont permis de récolter la somme de 547 € versée au Téléthon.

BILAN :

RECETTES		DÉPENSES	
Activités sportives	65,00 €	Boissons + Sandwichs	248,00 €
Tombola	57,00 €	Assurance	30,00 €
Buvette	623,00 €		
Dons	80,00 €		
TOTAL	825,00 €	TOTAL	278,00 €

Merci à tous les bénévoles et les participants qui ont consacré leur temps et leurs efforts pour une très bonne cause.

3.4 BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE



Comme annoncé lors des vœux du Maire 2010, la bibliothèque municipale, aujourd'hui transformée en médiathèque-relais, doit bénéficier d'un complément de mobilier ainsi que de travaux d'isolation et de mise en sécurité. Mais, le démarrage du chantier nécessite l'obtention de toutes les subventions demandées. A ce jour, seul le Département a fait savoir qu'il accorde une aide pour financer l'opération estimée à 9 472,74 € TTC. Avant d'ouvrir le chantier, la commune attend encore une enveloppe parlementaire dont le montant sera fixé dans le courant du mois de janvier.

3.5 NOCES D'OR

Le vendredi 24 décembre 2010, à la veille de Noël, ont eu lieu les noces d'or d'André et Jeannine LACOUR-DAGNIAUX. 50 ans plus tôt, jour pour jour, André et Jeannine avaient échangé leurs consentements en mairie d'IWUY. Après quelques années de mariage, en 1967 plus exactement, ils avaient décidé de s'établir à VILLERS. Et depuis cette date, leur vie est intimement liée à notre commune où ils sont honorablement connus et estimés. C'est donc ici qu'ils ont, tout naturellement, souhaité repasser devant M. le Maire pour renouveler leur promesse de fidélité. Après une vie bien remplie à tous égards, Jeannine et André se sont, à nouveau, dits OUI sans hésiter, en présence de leurs enfants et de leurs proches qui avaient réussi à braver les intempéries. Les élus leur souhaitent longue et belle vie commune pour de très longues années encore !



3.6 FOYER DES AÎNÉS

Le foyer des Aînés est géré par la commune et accueille, depuis de nombreuses années, les Villersois(es) qui ont atteint l'âge de la retraite et souhaitent se réunir chaque semaine pour partager ensemble un moment de convivialité.



Tous les jeudis, 11 mois par an, a lieu, dans la salle de réception récemment rénovée, un après-midi récréatif (14h00 - 17h30) au cours duquel chacun peut, à sa convenance, jouer à des jeux de société, discuter et prendre un goûter.

Les personnes qui souhaiteraient rejoindre le club, sont cordialement invitées à s'inscrire, dès janvier prochain, en mairie auprès de M^{me} Charline LAMOTTE qui est à votre disposition les lundi, mardi, jeudi et vendredi, aux heures de bureau.

4. ASSOCIATIONS

4.1 MUSIQUE MUNICIPALE

C'est le samedi 11 décembre que l'abbé Périau a célébré la messe de Sainte-Cécile, suivie par une nombreuse assistance au sein de laquelle on notait la présence de M. le Maire et son conseil municipal.

Sous la direction de Jean-Yves Fontaine, Stéphanie Lemaire et Alain Méresse, l'harmonie interpréta différentes œuvres. À noter que Stéphanie et Alain remplacent actuellement Colette Lehue souffrante.

Après l'office, musiciennes et musiciens, M. le maire et Messieurs les adjoints, se retrouvèrent à la salle des fêtes pour le traditionnel « banquet de Sainte-Cécile ».

Merci à M. le maire et ses Adjoints pour le don reçu au cours du repas.

Le samedi 26 mars à partir de 16h30, grand concert de printemps avec la participation de l'école de musique, l'orchestre des jeunes et de l'harmonie. Venez nombreux les encourager.
La musique municipale vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2011.



Le Président : Michel Baudry

4.2 MARCHÉ DE NOËL DE « LA SOURIS VERTE »

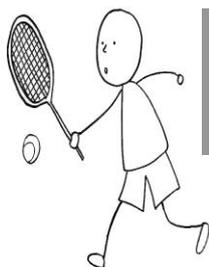
Le dimanche 5 décembre 2010, « LA SOURIS VERTE » a organisé un marché de Noël dans la salle des fêtes. A cette occasion, nombreux sont les Villersois(es) qui se sont déplacés. Saint-Nicolas et son âne étaient présents sur place pour les accueillir dans une atmosphère de convivialité qui ne s'est pas démentie tout au long de l'après-midi. Chacun a pu, à sa convenance, déguster des crêpes, se retrouver autour d'un verre de vin chaud pour profiter du moment présent, acheter sapins, objets de Noël, bijoux, fleurs, ... sans oublier la distribution de friandises aux enfants.

Cette initiative a remporté un vif succès et a permis à l'association de collecter des fonds qui seront intégralement redistribués pour soutenir des opérations en faveur des enfants scolarisés dans la commune.

Les organisateurs remercient vivement celles et ceux qui ont largement contribué à la réussite de cet après-midi festif.



4.3 VILLERS TENNIS



**VILLERS
TENNIS**

Durant la saison 2009/2010, quinze enfants ont suivi assidûment les cours dispensés par notre formateur Jean-François Poupart.

Nous remercions les villersois pour leur participation à la 2^{ème} édition de notre soirée dansante « Les années 80 à nos jours » qui fut un succès.

Les bénéfices de cette soirée nous ont permis d'emmener les enfants du club au « Speedpark » à Hénin Beaumont où ils ont pu faire du laser game, du karting et du bowling.

Nous remercions Monsieur le Maire et les membres du Conseil municipal pour la subvention accordée lors de cette saison.

La saison 2010/2011 a repris en septembre : 15 enfants fréquentent l'école de tennis le mercredi répartis sur 3 groupes de niveaux.

Le club organise, courant janvier, une petite réception à l'occasion de la nouvelle année pour les enfants de l'école de tennis et prévoit une nouvelle sortie pour la fin de la saison.

A vos agendas

La 3^{ème} édition de notre soirée dansante aura lieu
à la salle des fêtes de Villers en Cauchies
le samedi 9 avril 2011.

Président : Richard Billoir.

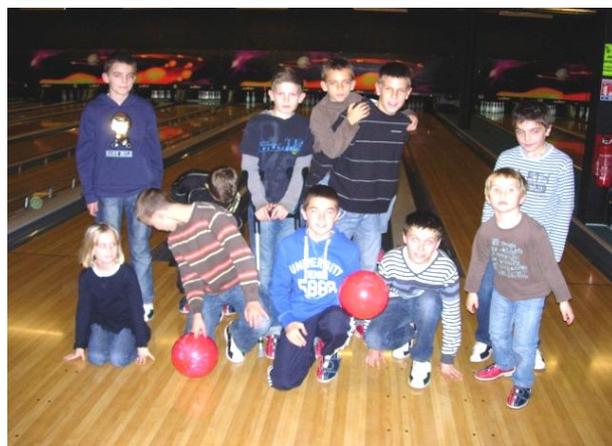
Vice-président : Bertrand Grébert.

Secrétaire : Jean-Michel Vangeneberg.

Secrétaire-adjointe : Sandrine Grébert.

Trésorier : Henri Cigliana.

Trésorier-adjoint : Véronique Bailleux.



Villers Tennis vous présente ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2011.

4.4 CLUB « LE TEMPS DE VIVRE »

Le club compte actuellement 63 adhérents qui se réunissent une fois par mois le lundi pour des parties de loto avec remise de cadeaux ou de chèques de 10 € à dépenser chez les commerçants du village.

Un repas de Noël est offert par le club le 15 décembre.

Pour l'année 2011, il est prévu :

- Un repas publicitaire gratuit en février ;
- Un repas et spectacle dans un club dansant des environs ;
- Un repas de Noël.

Le Club envisage également un voyage entre « MER et MONTAGNE » en ANDORRE (4 jours) et en ESPAGNE : ROSAS (4 jours), du 16 septembre au 26 septembre.

L'hébergement se fera en hôtel 3 ou 4 étoiles. Des excursions sont incluses (Sanctuaire – Cascades - Croisière en mer - Dégustation de produits typiques - Repas dansant - Barcelone...)

Le transport est prévu dans un bus grand tourisme. PRIX : 590 € avec 100 € à la réservation et solde à régler 5 semaines avant le départ.

Numéro de téléphone :

Mme Yvette Rolland : 06.67.12.99.17 - 03.27.79.59.98

M. Billoir Alain : 03.27.37.05.76

Mme Danielly Delsart : 03.27.37.18.30

De nouveaux adhérents seront les bienvenus : cotisation annuelle 20 €.

4.5 VILLERS EN FÊTE ORGANISE UN SUPER LOTO

Suite au succès de l'an passé, Villers en fête organise un **SUPER LOTO** le dimanche 13 mars 2011 après-midi, à la salle des fêtes (ouverture de la salle à 13h30, début du loto à 15 h).

Le montant total des lots s'élève à 3 000 € ! (Dont 1 VTT, 1 TV LCD 19'', lecteurs DVD, bons d'achat de 30 €, 50 € et plus).

Prix du carton : 1,50 €. (*6 achetés = 1 gratuit, 10 achetés = 2 gratuits, 15 achetés = 3 gratuits, 20 achetés = 4 gratuits, 25 achetés = 5 gratuits, 30 achetés = 6 gratuits*).

5 séries sont prévues : 1 fois 1 ligne, 1 fois 2 lignes, 1 carton plein, ainsi que 4 loteries dotées de nombreux lots.

Bar et petite restauration assurés. Venez nombreux vous détendre à la sortie de l'hiver !

4.6 COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DES ASSOCIATIONS DU 24/11/10

Associations représentées : Tennis de table - Vélo santé - Badminton - Villers tennis - Sport pour tous - Football club - Futsal - Le temps de vivre - La souris verte.

Associations excusées : Société de chasse « le Tireloy » - Société de chasse « Saint Pierre Val » - Société de chasse « l'Arbriselle » - L'Estafette - Villers en Fête – Associations des Anciens Combattants - Coopérative scolaire - Musique municipale - Société de chasse « Saint Hubert ».

Associations absentes : Forever Young.

Présence de M. LECLERCQ, correspondant de presse, qui rappelle qu'il dispose d'un casier « VOIX DU NORD » en mairie pour les échanges de correspondance avec les associations.

Vie des associations :

19 associations actives en 2010. 1 cessation d'activité (FURIOUS'PAINT) et 1 création (FOREVER YOUNG).

Manifestations associatives 2011 :

Le calendrier a été établi et sera inséré dans le bulletin municipal.

Locaux des associations :

En accord avec la musique municipale, Vélo santé et la société de chasse « Saint Pierre Val », les élus ont décidé de fermer au public le sous-sol de la salle des fêtes par mesure de sécurité.

Pour la musique municipale, la Municipalité louera la salle du patronage dès la fin des travaux de remise aux normes financés par la paroisse. Les opérations d'aménagement seront réalisées par une entreprise et des bénévoles (membres de la musique, un Adjoint et un Conseiller municipal).

Pour le vélo santé, le garage de l'école SALENGRO a été retenu. Des travaux seront également effectués pour accueillir les membres de l'association dès le printemps prochain.

Pour la société de chasse « Saint Pierre Val », les réunions pourront se tenir en semaine dans la salle de réception.

Le tour de table :

Il a permis de cibler les problèmes rencontrés par les associations. Ils concernent essentiellement le terrain de football (remise de terre dans les buts et semence de pelouse) et la salle des sports (remplacement de deux lampes, installation de nouveaux porte-manteaux, vérification de la pression de l'eau dans les douches).

Présentation des projets de la municipalité pour le complexe sportif :

SALLE DES SPORTS :

- Remplacement des deux lampes rapidement ;
- Remplacement des porte-manteaux ;
- Élévations des murs des vestiaires ;
- Réfection des toilettes ;
- Renforcement des bas de portes et des bas de murs ;
- Condamnation de l'armoire électrique après la mise à l'extérieur du disjoncteur général ;
- Renforcement du contrôle d'accès à la salle des sports par la pose d'un bandeau à la porte d'entrée ;
- Renforcement des issues de secours par la pose de barres anti-panique à trois points.

TERRAIN DE FOOTBALL :

- Plantation d'une haie autour du terrain au printemps prochain.

LOCAL TECHNIQUE :

- Projet de création d'une salle de rangement.

Manifestations municipales :

La course cycliste et la brocante nécessitent la présence de nombreux bénévoles. Il est rappelé aux associations qu'il est nécessaire qu'elles participent activement à ces deux manifestations.

Planning salle des sports :

Le planning d'utilisation de la salle des sports a été établi. Il est rappelé aux Présidents que toute dégradation doit être signalée immédiatement en mairie.

4.7 CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2011

JANVIER

- 8 VŒUX DU MAIRE
- 9 REPAS AFN

FÉVRIER

- 12 SOIRÉE FOR EVER YOUNG ANNÉES 80

MARS

- 5 CONCOURS DE BELOTE DU FOOTBALL
- 13 LOTO ORGANISE PAR VILLERS EN FÊTE
- 26 CONCERT DE PRINTEMPS

AVRIL

- 2 PARCOURS DU CŒUR
- 3 REPAS DES AINES
- 9 SOIRÉE VILLERS TENNIS

MAI

- 1 CÉRÉMONIE REMISE DES MÉDAILLES DU TRAVAIL
- 8 CÉRÉMONIE DU 08 MAI ET REPAS AFN
- 28 FÊTE DES MÈRES

JUIN

- 21 DÉFILÉ FIN DE LA GUERRE D'ALGÉRIE
- 25 FÊTE DES ÉCOLES

JUILLET

- 2 VOYAGE DES JEUNES
- 13 RETRAITE AUX FLAMBEAUX FEU D'ARTIFICE
- 14 DÉFILÉ ET JEUX POPULAIRES AU PARC COMMUNAL
- 24 FÊTE FORAINE ET CONCERT DE LA DUCASSE
- 25 MATCH DE FOOTBALL VÉTÉRANS ET FÊTE FORAINE
- 26 COURSE CYCLISTE ET FÊTE FORAINE

OCTOBRE

- 2 BROCANTE-EXPOSITION VOITURES ANCIENNES-PIÈCES DÉTACHÉES ET FÊTE FORAINE
- 3 CONCERT DE DUCASSE - FÊTE FORAINE
- 4 FÊTE FORAINE
- 16 RALLYE CYCLOTOURISTE ORGANISE PAR LE VÉLO SANTE

NOVEMBRE

- 5 REPAS DU FOOTBALL
- 11 CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

DÉCEMBRE

- 2 et 3 TÉLÉTHON ORGANISE PAR VILLERS EN FÊTE
- 4 MARCHE SAINT NICOLAS
- 11 STE CÉCILE PAR LA MUSIQUE MUNICIPALE
- 31 REPAS ST SYLVESTRE ORGANISE PAR VILLERS EN FÊTE

5. FESTIVITÉS et SORTIES

5.1 PREMIÈRE DUCASSE - COURSE CYCLISTE 2010



Les coureurs à la lutte dans la côte d'Avesnes-les-Aubert.

Le 27 juillet dernier, la municipalité et l'association « Villers en Fêtes » ont organisé, en association avec le Cyclo Club de Cambrai, le grand prix cycliste de la ducasse. Créée après-guerre, à l'initiative d'Alphonse DELSARTE et René CARRE, cette manifestation sportive est réservée aux coureurs de 1^{ère}, 2^e, 3^e catégorie et juniors.

Malgré une météo incertaine, pas moins de cinquante coureurs s'étaient inscrits au départ. Au-delà de quelques isolés de talent,

les grosses écuries de Nationale 1 et 2, originaires de la région (Cambrai, Douai,...) ou d'ailleurs (Villeneuve-Saint-Germain, Argenteuil Val-de-Seine, Nogent), étaient bien représentées avec un net avantage numérique pour Raismes qui avait aligné onze inscrits.

Après le traditionnel retrait des dossards au café « le SAINT-CLAUDE » et la vérification du dispositif de sécurité par la gendarmerie, le départ a été donné à 15 h 00 par M. le Maire. Comme d'habitude, les engagés se sont alors lancés sur le circuit assez vallonné, passant par Saint-Aubert et Avesnes-les-Aubert, soit un peu plus de 9 km qu'il fallait boucler à 13 reprises pour une distance totale de 118 km.

Bien que ternie, dans les derniers tours, par une pluie d'orage, l'épreuve s'est déroulée sans encombres et a donné lieu à un bel affrontement entre des coureurs qui n'étaient pas venus pour faire de la figuration et dont certains s'étaient brillamment illustrés au cours des semaines précédentes. En fin d'après-midi, après le franchissement de la ligne d'arrivée, fleurs, coupes et primes ont récompensé les plus méritants au cours d'une cérémonie amicale qui s'est déroulée à la salle des fêtes.

Le Conseil Municipal remercie chaleureusement tous ceux sans qui cette 60^{ème} édition n'aurait pu se dérouler : les commerçants, artisans et entrepreneurs qui ont offert des primes aux coureurs, le Département qui subventionne l'épreuve depuis 2008 (550 € cette année), les bénévoles, le Cyclo Club de Villers "CCVS", les gardes municipaux et, bien sûr, les spectateurs et les sportifs engagés qui se sont déplacés pour faire de cette journée un beau rendez-vous sportif.

5.2 SORTIE DES AÎNÉS

Le mercredi 20 octobre dernier a eu lieu la deuxième sortie des Aînés. 70 d'entre eux avaient choisi de participer à cette journée récréative qui s'est déroulée non loin d'ici, dans le restaurant-guinguette de Neuville, près de Solesmes et Briastre. Un bus confortable les a acheminés, sans encombre, sur place.

Là, sur le thème de la fête de la bière, les convives ont pu déguster, en plat principal, une excellente choucroute accompagnée d'une bonne mousse mais aussi profiter, tout au long de l'après-midi, de la piste de danse et d'une animation assurée par un orchestre bavarois. De quoi, oublier, l'espace d'un moment, ses problèmes et la météo maussade de ce jour-là.



5.3 CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

Le lundi 11 novembre 1918 à 11 heures, les clairons sonnaient le « Cessez-le-feu » partout sur le front occidental et les cloches retentissaient à toute volée dans la France entière pour annoncer la délivrance. Ce jour-là, un armistice, conclu le matin même entre les Alliés et l'Allemagne, dernière des Puissances Centrales à rendre les armes, mettait fin à quatre années d'une guerre terrifiante et particulièrement meurtrière.



Entourée des Anciens Combattants, des enseignantes, des enfants des écoles et de Villersois(es), la Municipalité a tenu à commémorer solennellement le 92^{ème} anniversaire de la fin des hostilités et à honorer dignement ceux qui, par leur sacrifice, ont sauvé l'indépendance de la France, permis la récupération des « provinces perdues » (Alsace-Lorraine) et assuré le retour à la paix.

Les temps forts de la cérémonie, rehaussés par la présence de l'harmonie municipale, se sont déroulés au cœur du village et au cimetière, respectivement au pied du monument aux Morts et devant la tombe commune des militaires tombés au champ d'honneur, symboles de la souffrance et de l'abnégation du peuple français.

Afin d'honorer plus spécifiquement la mémoire des combattants et victimes civiles de notre commune, le Conseil Municipal a décidé la rénovation du caveau collectif des

Enfants de Villers morts pour la France au cours des différents conflits du XX^e siècle. Les travaux de maçonnerie seront effectués en régie et le lettrage confié à une entreprise spécialisée (délibération du 23/12/2010).

5.4 BROCANTE 2010

Après deux années difficiles, le Conseil Municipal et l'association « VILLERS EN FÊTE » appréhendaient les éventuels caprices de la météo qui auraient gâché, une fois de plus, la brocante. Mais, la 28^{ème} édition s'est déroulée sous un beau soleil que ne laissait espérer le temps exécrable de la veille. En début de journée, après la dissipation rapide des nuages, les derniers doutes des organisateurs se sont envolés et la manifestation a pris, d'heure en heure, davantage d'ampleur.

Les brocanteurs, particuliers et professionnels, sont revenus nombreux s'installer sur le domaine public. D'un bout à l'autre de l'axe principal du village et dans une partie de la rue de la République, les trottoirs étaient occupés par les stands, petits ou grands, sur lesquels étaient proposée à la vente une multitude de produits et d'objets variés qui ont fait le bonheur des chineurs. Les collectionneurs de voitures anciennes et les marchands de pièces détachées étaient présents dans la salle des fêtes ou à l'extérieur pour accueillir indifféremment simples badauds ou passionnés du genre, toujours en quête de matériels d'origine pour restaurer leur(s) véhicule(s).

Les visiteurs, qui avaient la possibilité de se restaurer sur place, ont pu profiter également de nombreuses autres animations qui ont égayé la journée : manèges et jeux dont un circuit de quad qui a remporté un franc succès, car podium CHÉRIE FM, spectacle de clown, rassemblement et défilé de motards.

Tout au long du dimanche, le flot des promeneurs ne s'est pas tari. Comparée aux années précédentes, la journée du 3 octobre dernier a donc été une belle réussite que l'on doit, tout à la fois, à la disponibilité de nombreux bénévoles, à l'engagement des élus et de leur conjoint(e) mais aussi à l'implication financière de sponsors tels que le CRÉDIT AGRICOLE Nord de France, GITEM et bien d'autres entreprises locales ou régionales.

Que chacun soit remercié, à titre individuel ou collectif, pour la part qu'il a prise au bon déroulement de cette manifestation automnale.



Pour le comité d'organisation,
Le Maire
Le Président de « VILLERS EN FÊTE »

6. TRAVAUX

6.1 ÉCOLE MARIE CURIE

Le bâtiment le plus ancien de l'école Marie CURIE n'est plus aux normes depuis longtemps et ne permet plus d'accueillir les élèves de Maternelle dans de bonnes conditions de confort et de sécurité. Faute de travaux, l'inspection académique avait annoncé la fermeture du dortoir pour les plus petits à partir de la rentrée scolaire prochaine, remettant ainsi en cause l'accueil des enfants dès l'âge de deux ans.

Dans ce contexte, la Municipalité a décidé de poursuivre la modernisation de l'école. Une deuxième tranche de travaux a été entérinée, prenant en compte la mise aux normes et l'extension (30 lits au lieu des 12 actuels) du dortoir, la mise en sécurité de la salle de motricité, l'achèvement du chemin traversant l'espace vert et la création d'un parking donnant sur la rue DEMOULIN-MOREAU.

Le projet fait l'objet de subventions de l'État et du Conseil Général. Le permis de construire a été accordé récemment et l'appel d'offres sera lancé par l'architecte dès janvier 2011 pour faire un choix parmi les entreprises soumissionnaires. Si tout se passe bien, on peut espérer que le chantier sera livré pour septembre prochain.

6.2 SALLE DU PATRONAGE

Dans la perspective de la prochaine fermeture des salles de répétition installées actuellement dans le sous-sol de la salle des fêtes, la Municipalité, qui ne dispose pas d'autres locaux communaux à mettre à disposition de l'harmonie municipale, s'est tournée vers le diocèse pour obtenir le prêt de la salle du patronage (16, rue Léon GAMBETTA). Un accord a été trouvé sur la base d'une location des locaux dont la mise en sécurité et l'isolation ont été confiées à une entreprise et complètement financées par la paroisse. Des travaux complémentaires sont en cours de réalisation par des bénévoles (élus et membres de l'harmonie) qui ne ménagent ni leur temps ni leurs efforts pour que les musiciens(iennes) puissent prendre possession des lieux dans les meilleurs délais. Que tous soient remerciés de leur implication dans ce projet d'intérêt général.



6.3 SITE SALENGRO

Depuis que le regroupement scolaire est devenu effectif, les deux salles de classe du site Roger SALENGRO, place de l'église, sont vides. Depuis septembre 2009, la Municipalité s'attache à redonner une vocation nouvelle à des locaux solides et qui ne méritent pas d'être abandonnés.

La décision d'installer une cantine en lieu et place des salles de classe transférées a été prise il y a quelques mois. Depuis, de nombreuses démarches ont été engagées pour faire avancer ce dossier. La désaffectation des locaux scolaires a été entérinée par l'État et l'inspection académique, des subventions et le permis de construire ont été accordés, des travaux de gros œuvre ont commencé et l'appel d'offres est en cours pour l'acquisition du matériel et du mobilier de restauration. Il faudra encore du temps et des efforts pour finaliser ce dossier qui va dans le bon sens et permettra, à l'horizon de septembre 2011, d'accueillir nos enfants dans de meilleures conditions qu'actuellement.



6.4 SOUS-SOL DE LA SALLE DES FÊTES

Pendant plus de vingt ans, quelques salles du sous-sol de la salle des fêtes ont servi d'accueil régulier ou occasionnel à trois associations de notre village : l'harmonie municipale, VÉLO SANTE et la société de chasse aujourd'hui dénommée « SAINT-PIERRE VAL ».

Par précaution, la Municipalité a décidé, après concertation avec les associations concernées, de fermer les locaux qui n'ont jamais été aux normes et ne présentent pas les garanties suffisantes de sécurité auxquelles les usagers ont légitimement droit. Bien entendu, des alternatives ont été trouvées pour ne pas laisser ces associations dans la gêne.

Quant au sous-sol de la salle des fêtes, il deviendra bientôt un local technique accessible uniquement aux personnes habilitées : élus et membres du personnel communal. L'accès au public sera définitivement interdit.



6.5 CHANGEMENT DU COMPTEUR DU CAPTAGE

La redevance pour prélèvement sur la ressource en eau est assise sur le volume annuel d'eau prélevée, et son tarif est désormais fonction de l'usage auquel l'eau est destinée ainsi que le lieu de prélèvements. Le volume mesuré ne peut être pris en compte dans l'assiette de la redevance, que si ces installations de comptage sont réalisées selon les règles de l'art et si les dispositifs de comptage sont remis à neuf.

L'arrêté ministériel du 23 juillet 2009 indique que les dispositifs de comptage installés ou mis en conformité avant le 1er janvier 2004 doivent désormais être impérativement remis à neuf ou faire l'objet d'une vérification avant le 1er janvier 2011.

Afin de respecter la réglementation et à la demande de l'agence de l'eau, le compteur du captage a fait l'objet d'un remplacement courant décembre.

6.6 TRAVAUX SUR LA VOIRIE COMMUNALE

La municipalité doit faire face à de nombreux travaux d'entretien, afin de maintenir le patrimoine. Certaines voies communales sont en mauvais état, aucun travaux d'entretien courant n'ont été programmés depuis plusieurs années. Les seuls travaux réalisés depuis des décennies consistent en la rénovation complète de la voirie, d'un poids financier élevé, hors de portée à ce jour compte tenu de l'investissement conséquent pour la nouvelle école. De plus, la rénovation complète d'une chaussée doit se faire en phasage avec les différents concessionnaires, qui profitent généralement de ces travaux pour rénover leurs réseaux: réseau d'eau (régie communale), enterrement des lignes électriques et téléphoniques, réseau de gaz, etc.

Compte tenu que l'élément majeur en termes d'entretien routier est de maintenir l'étanchéité de surface afin d'éviter les infiltrations d'eau et, en fonction des possibilités financières de la commune, il a été décidé la réalisation d'un enduit de surface, simple gravillonnage. C'est, à ce jour, la solution la plus économiquement avantageuse (2,5 euros le mètre carré) contrairement à d'autres techniques plus onéreuses : coulis, tapis mince d'enrobés, etc. qui ne sont réalisables que si les réseaux sont en bon état.

Afin de réaliser de substantielles économies, les travaux préparatoires ont été réalisés par le personnel communal.



6.7 PLANTATIONS D'ARBRES

Depuis longtemps déjà, la traversée principale de notre village (rues de Cambrai et Saulzoir) est arborée, donnant à cette ancienne voie romaine, aujourd'hui route départementale, un caractère majestueux.

A la fin du XIX^{ème} siècle jusque dans les années 1950, un magnifique alignement de platanes embellissait cet axe majeur de la commune. Ils furent remplacés par une variété plus petite jusqu'aux années 1990. A cette époque, on leur substitua d'autres essences qui ont d'ailleurs pris de belles proportions : érables, tilleuls, liquidambers, prunus et sorbiers.

Au fil du temps, les prunus et sorbiers sont tombés malades et se sont progressivement étiolés sans qu'aucune plantation de remplacement ne soit prévue. Afin de mettre fin à une situation qui n'avait que trop duré, la Municipalité a donc décidé dernièrement de les remplacer par des liquidambers plus robustes pour recréer un ensemble végétal plus harmonieux le long de la départementale.

L'opération, rendue difficile par l'arrivée précoce de l'hiver, a été conduite, début décembre, par les agents communaux et les brigades vertes de la CAC. Ceux-ci sont intervenus afin de couper et dessoucher les arbres dégénérés avant de planter les nouveaux végétaux. Il faut maintenant laisser du temps au temps pour que la nature fasse son œuvre.

6.8 PRAIRIES FLEURIES

Aussi importantes soient-elles, les plantations d'arbres et de haies bocagères ne constituent pas les seules actions



en faveur de l'environnement et du cadre de vie. Le désir d'embellir la commune a poussé la Municipalité à semer de la prairie fleurie dans certains secteurs centraux du village. L'expérience de 2009, qui ne concernait que le cimetière, a été étendue au parc communal, au parking de la mairie et à la pelouse de l'église. Ces espaces, jusqu'alors insuffisamment valorisés, se sont couverts, à la belle saison et jusqu'en automne, d'une foison de fleurs multicolores : cosmos, pâquerettes, coquelicots, bleuets, ... Outre sa vocation ornementale, cette opération offre le triple avantage de demander moins d'entretien courant, de réduire sensiblement l'utilisation de désherbants et de préserver la biodiversité en donnant à certains insectes

(papillons, abeilles, ...) la possibilité de se nourrir sainement. L'expérience est concluante et sera reconduite en 2011.

6.9 SUBVENTIONS POUR PLANTATIONS

La Municipalité a à cœur de verdier le territoire de la commune afin d'embellir le village, de protéger l'environnement et de lutter contre les risques d'inondation. Après la récente opération sur la RD 114, les élus se sont fixés un deuxième objectif pour 2011 : effectuer la plantation de haies le long du chemin latéral (rue de Saulzoir) et autour de l'espace sportif ainsi que 10 charmes près du cimetière. A cet effet, une demande de subventions a été envoyée au Conseil Général du Nord dans le courant du mois de septembre.



En date du 15 décembre 2010, nous avons eu la confirmation de l'attribution d'une subvention de 3 120 € pour la plantation de haies bocagères et de 267,84 € pour la plantation d'arbres près du cimetière.

Suite à cette bonne nouvelle, la commande sera bientôt lancée et la mise en œuvre aura lieu au printemps prochain.

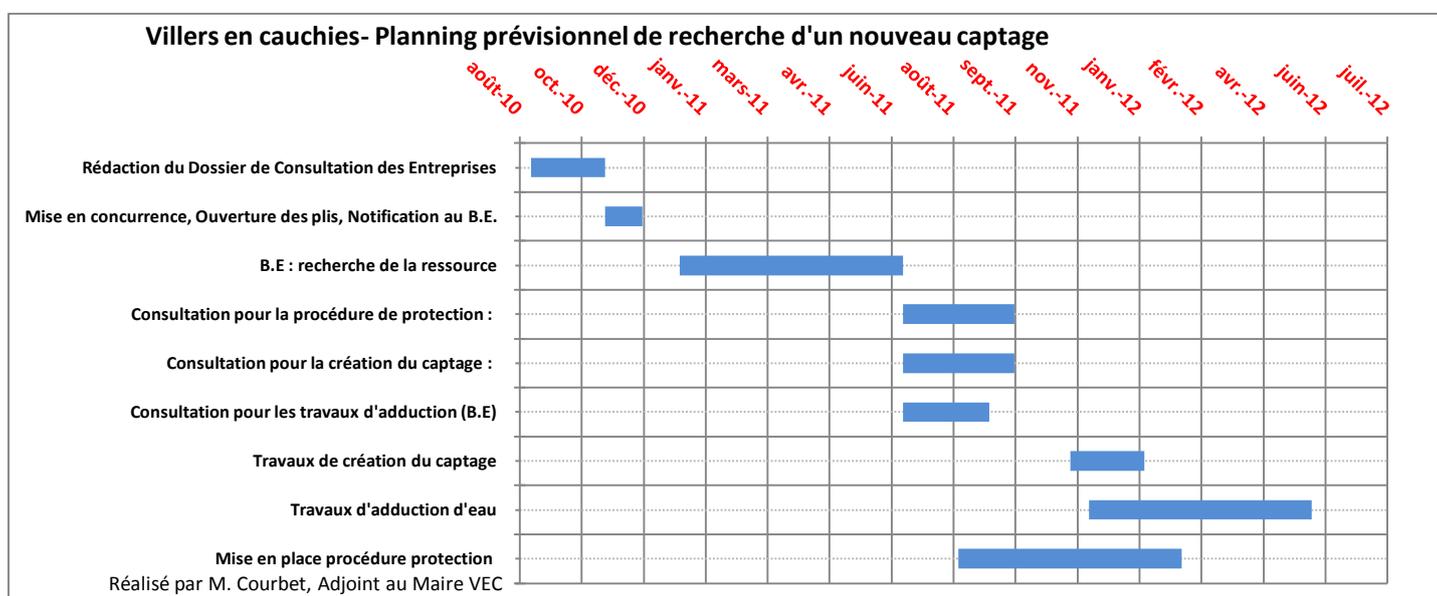
6.10 ÉTUDE POUR UNE NOUVELLE RESSOURCE EN EAU

Compte tenu que l'actuel captage n'est pas protégeable et qu'il s'agit d'une obligation légale, la municipalité est mise en demeure de trouver une nouvelle ressource en eau. Une mise en concurrence a été réalisée afin de missionner un bureau d'études à qui incombera de rechercher un nouveau captage susceptible de pouvoir alimenter le village et de pouvoir être protégé. La première réunion avec le bureau d'études a eu lieu courant décembre, avec comme calendrier, l'objectif de confirmer la possibilité de trouver un nouveau captage protégeable assurant un débit de qualité avant la fin de l'année 2011.

Cette étude sera complexe à réaliser compte tenu de multiples critères à respecter, notamment celui de la maîtrise du coût (par exemple distance du nouveau captage par rapport au château d'eau), de la possibilité de protection, du débit assuré, de la qualité des eaux etc. La municipalité de Saint-Aubert a accepté de nous autoriser à rechercher sur son territoire si cela s'avère nécessaire.

L'étude est subventionnée à hauteur de 50 %, les travaux à 45 %. Le planning prévisionnel est le suivant : approximativement une année pour trouver le nouveau captage et réaliser un forage d'essai, et environ une nouvelle année pour mener à bien la consultation et les travaux d'adduction d'eau.

Il est à noter, que bien qu'il y ait urgence, les travaux de rénovation du château d'eau dépendent du résultat de la recherche d'une nouvelle ressource en eau, qui ne sera connu qu'au deuxième semestre 2011. En effet, en cas d'échec, il existe un scénario pour lequel le château d'eau pourrait ne plus être utilisé.



6.11 DÉLIMITATION DU DOMAINE PUBLIC

Suite aux fortes inondations de 2006, la commune a fait l'acquisition de deux petites parcelles (rue de Saulzoir) afin d'y creuser un fossé destiné à protéger, en cas de violents orages, les riverains de nouvelles coulées de boue. Il restait encore à matérialiser visiblement le domaine public dont les limites avaient été bornées par un géomètre agréé il y a quelques mois. Ce travail a été exécuté avec soin par les agents communaux durant l'été dernier.

Au printemps prochain, le dispositif de récupération des eaux pluviales (fossé) sera judicieusement complété par la plantation de haies bocagères le long du chemin latéral, en accord avec l'Association Foncière de Remembrement (AFR) de VILLERS et les agriculteurs intervenant dans ce secteur.



6.12 SACRISTIE

Il est visible, à l'œil nu, que la sacristie est en mauvais état et qu'il devient, de plus en plus urgent, de tenir compte d'un diagnostic vieux de sept ans (2003) mettant en garde contre les risques d'effondrement et préconisant d'intervenir dans les meilleurs délais. Fort de ce constat, le Conseil Municipal a mandaté récemment M. BRUNELLE, Architecte en Chef des Monuments Historiques, pour réaliser une étude estimative des travaux.

Ses conclusions sont attendues pour le mois de janvier. Il conviendra alors de monter un dossier de demande de subventions pour couvrir cette opération de réhabilitation dont la commune ne peut se dispenser et qui, de toute évidence, ne pourra avoir lieu avant 2012 sous réserve d'obtenir les financements demandés

6.13 SALAGE ET DÉNEIGEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE

Chacun a pu constater les désordres causés par les chutes de neige, mais surtout les difficultés dues à la formation de congères, à cause du vent.



La municipalité a procédé à des opérations de salage, ce n'est pas moins de **8 t de sel** qui ont été utilisées pour assurer un niveau de circulation sur les voiries communales, sachant que le sel, dans certains cas de figures, n'a qu'une action limitée (faible taux hygrométrique, neige poudreuse). Mais, il a fallu également procéder au raclage de la neige, de manière continue pendant pratiquement trois jours. Il est à noter que les services techniques municipaux ainsi que des agriculteurs, ont dû également intervenir sur les routes départementales, aux entrées du village, compte tenu que certains usagers étaient restés bloqués. Pour information, le conseil général a

priorisé ses routes départementales, qui sont classées en trois catégories. Ce réseau classifié par **ordre de priorité** se décompose en :

- Un réseau structurant (**catégorie 1** et routes nationales transférées) ;
- Un réseau de desserte de territoires (**catégorie 2**) ;
- Un réseau de desserte locale (**catégorie 3**).

Le réseau de catégorie 1 est prioritaire, les routes départementales desservant Villers en Cauchies sont classées en catégorie 2 et 3.

7. INTERCOMMUNALITÉ

7.1 ENCOMBRANTS

Comme chaque année depuis 2009, un éco-guide, édité par la Communauté d'Agglomération de Cambrai en lien avec la SITA, a été distribué récemment dans votre boîte aux lettres par le personnel communal. Vous y découvrirez l'ensemble des informations importantes relatives aux déchets ménagers, **notamment le calendrier annuel des encombrants dont la prochaine collecte aura lieu le mardi 17 mai 2011.**

Merci de bien noter cette date dans votre agenda et de respecter, le jour venu, les consignes de tri qui sont rappelées en page 20 du guide sous la présentation ci-après :

LES CONSIGNES DE TRI

ENCOMBRANTS

Vous pouvez déposer à la collecte des encombrants

des objets tels que vélos, meubles, matelas, gros cartons, déchets issus du bricolage, (ferraille, bois)...

Les déchets doivent pouvoir être chargés facilement par nos équipiers de collecte et regroupés sur le trottoir sans gêner la circulation. Ils doivent être déposés entre 19h le veille et 6h du matin uniquement.

Un doute sur les déchets acceptés en encombrants ? Contactez Déchets en ligne au 03.27.82.64.10

LES PIÈGES !
Sont interdits en encombrants :

- les déchets toxiques ou dangereux (cuves à fuel, bidons d'huile de vidange, fûts, tôles en fibrociment, hydrocarbures, bouteilles de gaz...)
- les pneus
- les gravats (pierres, briques, plâtre...)
- les déchets issus d'un chantier à votre domicile réalisés par un professionnel (celui-ci a l'obligation de récupérer ses déchets à l'issue de votre chantier)
- les déchets médicaux (seringues,...)
- les déchets végétaux (tontes, branchages,...)

Attention !
Dans le but de préserver notre environnement, les équipements électriques et électroniques (four, réfrigérateur, ordinateur, platine CD...) ne sont plus collectés. Vous pouvez les déposer dans votre déchèterie.

8. INFORMATIONS DIVERSES

8.1 « PLANTONS LE DÉCOR »

Pour la première fois, l'opération « Plantons le décor » est mise en œuvre dans le Cambrésis. Le Conseil Municipal a immédiatement souhaité relayer cette initiative sur le territoire de la commune. Coordonnée par Espaces Naturels Régionaux (ENRX), qui rassemble 20 territoires partenaires dont le Pays du Cambrésis et concerne 3 millions d'habitants de la région Nord – Pas-de-Calais.



L'ouverture de la campagne 2010/2011 vous permet de commander, à des prix raisonnables, des plants d'arbres, d'arbustes et de fruitiers particulièrement adaptés à votre environnement, fournis par une sélection de pépiniéristes du Nord – Pas-de-Calais.

Commander un arbre avec « Plantons le décor », c'est :

- préserver la biodiversité en plantant différentes espèces et variétés d'arbres et d'arbustes adaptées aux spécificités régionales, en semant des « prairies » fleuries ;
- améliorer aujourd'hui votre cadre de vie, et demain celui de vos enfants ;
- avoir le choix parmi une sélection de 100 variétés d'arbres fruitiers et plus de 50 espèces d'arbres et arbustes.

Les personnes intéressées peuvent retirer la brochure en mairie. Le bon de commande arbres et arbustes (en page 10) ou celui de fruitiers (en page 12) sont à retourner à **Pays du Cambrésis, 3 rue d'Alger 59400 Cambrai, avant la date limite du 21 janvier 2011**. Il est également possible de réserver en ligne sur le site internet www.plantonsledecor.fr.

La livraison sera effectuée selon votre choix au : Palais des Grottes (boulevard Paul-Bezin à Cambrai) le 12 février 2011 au matin ou Marché couvert (place du Maréchal Foch à Solesmes) le 12 février 2011 après midi.

Si vous souhaitez préserver l'originalité des paysages du Nord-Pas de Calais en choisissant de planter « régional », n'hésitez pas à vous à l'opération « **Plantons le décor** » !

8.2 LES INTOXICATIONS AU MONOXYDE DE CARBONE

Chaque année en France, 5000 personnes sont victimes d'une intoxication due au monoxyde de carbone (CO), et 90 en décèdent. N'importe qui peut être victime de cette intoxication, qui survient souvent lorsqu'on pratique des gestes simples de la vie quotidienne telle la mise en route du chauffage ou de l'eau chaude, y compris en famille. Elle peut se présenter sous une forme aiguë et nécessite alors une prise en charge d'urgence, ou sous une forme chronique, beaucoup plus difficile à repérer.

Qu'est-ce le monoxyde de carbone ?

Le monoxyde de carbone est un gaz incolore et inodore. Sa densité est voisine de celle de l'air. Sa présence résulte d'une combustion incomplète, et ce quel que soit le combustible utilisé : bois, butane, charbon, essence, fuel, gaz naturel, pétrole, propane. Il diffuse très vite dans l'environnement.

Il agit comme un gaz asphyxiant très toxique qui, absorbé en quelques minutes par l'organisme, se fixe sur l'hémoglobine :

- 0,1 % de CO dans l'air tue en une heure
- 1 % de CO dans l'air tue en 15 minutes
- 10% de CO dans l'air tue immédiatement.

Le monoxyde de carbone (CO) est inhalé dans l'air et absorbé par les poumons lors de la respiration. Ses propriétés toxiques sont le résultat de sa combinaison avec l'hémoglobine, protéine qui transporte habituellement l'oxygène dans le sang. Cette liaison aboutit à la formation d'un composé relativement stable, la carboxyhémoglobine (HbCO), qui empêche l'hémoglobine de jouer son rôle de transporteur de l'oxygène vers les tissus. En raison de l'affinité beaucoup plus grande de l'hémoglobine pour le CO que pour l'oxygène, lorsque l'on inspire de l'air contenant du CO, celui-ci se fixe préférentiellement sur l'hémoglobine, prenant ainsi la place de l'oxygène. Le CO peut également se combiner à d'autres protéines, telle la myoglobine du muscle et certains cytochromes.

La réaction de formation de la carboxyhémoglobine est réversible, ce qui permet l'élimination du CO par voie respiratoire soit en remplaçant le sujet dans une atmosphère saine, soit en lui faisant respirer de l'oxygène, éventuellement à forte pression (oxygénothérapie hyperbare).

Intoxications au CO : circonstances de survenue

Dans une majorité des cas, les accidents résultent :

- de la mauvaise évacuation des produits de combustion (conduit de fumée obstrué ou mal dimensionné)
- de l'absence de ventilation dans la pièce où est installé l'appareil (pièces calfeutrées, sorties d'air bouchées)
- du défaut d'entretien des appareils de chauffage et de production d'eau chaude ainsi que les inserts, poêles, cuisinières, chauffages mobiles d'appoint
- de la vétusté des appareils
- de la mauvaise utilisation de certains appareils (appareils de chauffage d'appoint utilisés en continu par exemple, groupes électrogènes, ...)
- de l'incompatibilité des différentes installations présentes dans un même logement (exemple : foyer ouvert et chaudière).

On observe souvent, lors d'accident, un cumul de défauts et d'autres facteurs cités.

Tous les types d'appareils, quel que soit le combustible utilisé, sont une source de monoxyde de carbone, en quantité variable selon la nature de ce combustible et la qualité de la combustion :

- les chaudières à bois, à charbon, à gaz, ou à fioul
- les chauffe-eau et chauffe-bain
- les inserts de cheminées, les poêles
- les chauffages mobiles d'appoint
- les cuisinières à bois, à charbon, ou à gaz
- les moteurs automobiles dans les garages

- les groupes électrogènes à essence ou à fioul et tout moteur thermique fixe ou mobile
- les appareils « de fortune » type brasero

Des situations climatiques particulières, temps bas et brouillard par exemple, ou des situations exceptionnelles, intempéries et grand froid, entraînent une élévation des risques et ce, d'autant plus qu'elles s'accompagnent de l'utilisation massive de chauffages de fortune pour compenser une détérioration des installations habituelles (groupe électrogène, poêle à pétrole, brasero..).

Intoxication au monoxyde de carbone : quels symptômes ?

Il existe deux types d'intoxication :

- l'intoxication aiguë, qui entraîne une intervention des secours en urgence et se manifeste par des vertiges, une perte de connaissance, une impotence musculaire, voire un coma et le décès ;
- l'intoxication chronique, qui entraîne des maux de tête, des nausées, une confusion mentale. Difficilement détectable, elle peut entraîner, à la longue, des troubles cardiaques ou respiratoires. Ce type d'intoxication est actuellement suspectée de perturber le développement cérébral des enfants et notamment leur fonctionnement intellectuel.

Prise en charge d'une intoxication au CO

L'intoxication aiguë est spectaculaire car souvent plusieurs membres d'une même famille sont touchés, voir une collectivité toute entière (salle de réunion, de mariage, église, restaurant). Les intoxiqués même légers sont transportés vers l'hôpital et mis sous oxygénation dès leur prise en charge par les services de secours, pour accélérer l'élimination du monoxyde de carbone. A l'hôpital, les intoxiqués les plus graves sont placés en caisson hyperbare pour une séance de 90 minutes. Après l'accident, un suivi médical devrait être assuré par l'hôpital pendant une année. En cas d'intoxication grave, les personnes risquent d'être atteintes ultérieurement de migraines chroniques, de dépendances neurologiques (troubles de la coordination motrice, paralysies de toutes formes) invalidantes.

Prévention des intoxications

Le monoxyde de carbone (CO) est une des principales causes d'intoxication accidentelle en milieu domestique. L'intoxication dite chronique ne peut être décelée que par des médecins de famille, des auxiliaires médicaux ou sociaux qui effectuent des visites à domicile. Un détecteur spécifique du monoxyde de carbone pourrait faciliter la mise en évidence d'une pollution anormale de l'atmosphère par ce gaz.

A titre individuel, la prévention passe par l'entretien des appareils, qui doit être réalisé par un professionnel qualifié. Il est recommandé de signer un contrat d'entretien qui garantit une visite annuelle de prévention (réglage, nettoyage et remplacement des pièces défectueuses) et un dépannage gratuit sur simple appel. Quelques conseils simples peuvent permettre d'éviter un grand nombre d'accidents.

Dix conseils pratiques de tous les jours :

Faites entretenir votre chaudière par un professionnel qualifié.

Faites vérifier votre chaudière avant la période de froid. Demandez une fois par an à un professionnel qualifié de venir faire une vérification complète. Si vous devez vous absenter, vous pouvez la laisser fonctionner au ralenti pour protéger votre installation de chauffage individuel contre le gel.

- Veillez à ce que le conduit de cheminée **soit en bon état** si la chaudière est raccordée, quel que soit le matériau qui le compose (conduit maçonné, éléments emboîtés ou tubage, réalisés en aluminium ou en acier inoxydable) et que sa vacuité est totale. Un ramonage est obligatoire deux fois par an.
- Vérifiez que l'évacuation des fumées s'effectue en dehors de l'immeuble. Attention, les appareils mobiles de chauffage d'appoint fonctionnant au butane, au propane, au pétrole, qui déversent des gaz de combustion chargés en monoxyde de carbone et en oxydes d'azote, ne doivent être utilisés que par

intermittence exclusivement dans des locaux ventilés. Ils doivent être munis de dispositifs de sécurité avec contrôle d'atmosphère.

- **Ne vous chauffez jamais** avec des panneaux radiants prévus pour des locaux de grand volume très ventilés, même s'ils sont munis de sécurité, ni avec des radiateurs de camping destinés à l'extérieur, ni en allumant le four de la cuisinière, porte ouverte. Ne vous chauffez ABSOLUMENT JAMAIS avec des appareils radiants de chantier dépourvus de tout dispositif de sécurité.
- **Les appareils neufs** fonctionnant au gaz naturel doivent obligatoirement présenter **le marquage CE** et pour certains appareils de cuisson haut de gamme, la marque NF GAZ Sélection
- **N'utilisez les petits chauffe-eau sans évacuation de fumées** que de façon intermittente et pour une courte durée, de 8 minutes maximum. Ils doivent être installés dans une pièce suffisamment grande et aérée. Le volume minimal pour une pièce doit être de 8 m³ lorsqu'on utilise un appareil de cuisson et de 15 m³ avec un petit chauffe-eau. Ils sont interdits dans une salle de bains ou une douche, une chambre à coucher ou une salle de séjour, et dans les logements d'une seule pièce (studios).
- **Il est interdit d'installer une hotte raccordée à l'extérieur** dans une pièce où se trouve également un appareil raccordé à un conduit de fumée. Cela peut perturber gravement le fonctionnement de celui-ci. Préférez une hotte à recyclage d'air et consultez un installateur (il peut se produire des perturbations).
- En cas d'installation collective de Ventilation Mécanique Contrôlée, veillez à ce que le gestionnaire de votre immeuble fasse effectuer l'entretien et les vérifications des dispositifs de sécurité individuels et collectifs.
- **Les appareils récents à gaz raccordés à un conduit de fumée** en tirage naturel, possèdent désormais un système de sécurité contre le refoulement des produits de combustion, appelé SPOTT (Système permanent d'Observation du Tirage Thermique), dont le fonctionnement doit être testé lors des opérations d'entretien.
- **Nettoyez régulièrement les brûleurs de votre cuisinière à gaz** (on doit voir une flamme bleue et courte dans chaque orifice). S'ils sont encrassés le mélange air gaz ne s'effectue pas dans de bonnes conditions et le brûleur peut s'éteindre, notamment quand il est au ralenti. Une flamme bien réglée ne doit pas noircir le fond des casseroles.

8.3 ÉTAT CIVIL DE L'ANNÉE 2010

NOS JOIES, NOS PEINES

NAISSANCES :

03 01 2010 PAYELLE Paul, fils de PAYELLE Gérard et TILMANT Fabienne
17 02 2010 CARRIN--FIEVEZ Lola, fille de CARRIN Frédéric et FIEVEZ Perrine
29 03 2010 DENIMAL Thomas, fils de DENIMAL Jean-Marc et DENOYELLE Laura
29 04 2010 DUFOUR Thibaut, fils de DUFOUR Rudy et LERICHE Angélique
14 07 2010 GODDYN Clara, fille de GODDYN Nicolas et SARMOUK Fanny
04 08 2010 ASSENNATO Timeo, fils de ASSENNATO Sébastien et HENNING Aurélie
23 08 2010 PAMART--CARDULLO Marissa, fille de PAMART Sébastien et CARDULLO Laura
13 10 2010 LECLERCQ Tom, fils de LECLERCQ Guillaume et MENARD Gwendoline
29 10 2010 MERABTI Souad, fille de MERABTI Mahdi et SALOMEZ Caroline
08 11 2010 FLECHE Maëlle, fille de FLECHE Jérôme et LEBLANC Stéphanie
11 12 2010 BERA Quentin, fils de BERA Vincent et VAILLANT Anne-Sophie
12 12 2010 PAMART Mathéo, fils de PAMART Sébastien et LARGILLET Marie-Céline
13 12 2010 SAVARY Siméon, fils de SAVARY Grégory et LUCZAK Sophie

MARIAGES :

10 04 2010 HERMAND Jean-Pascal et MULLER Isabelle
12 06 2010 HETUIN Nicolas et COLEAU Cyrielle
25 09 2010 DEPOULAIN Christophe et BREMEERSCH Murielle
09 10 2010 HERBIN Stéphan et GUIDEZ Lydie

DÉCÈS :

24 01 2010 MERIAUX René (75 ans)
08 02 2010 MORELLE Julienne Épouse NOTEBAERT (74 ans)
17 02 2010 CARDON Daniel (90 ans)
26 03 2010 COULLEIT Antoinette Veuve SERVAIS (97 ans)
27 03 2010 BOUCLY Marthe (88 ans)
06 04 2010 DENOYELLE Raymond (81 ans)
12 04 2010 ROLAND Christiane Épouse DETHIERE (54 ans)
23 06 2010 LANGRAND Jean-Pierre (54 ans)
30 07 2010 STEY Jean (54 ans)
03 08 2010 BAILLEUL Marc (84 ans)
19 08 2010 GILLERON Franck (40 ans)
07 09 2010 MERY Simonne (57 ans)
05 10 2010 LEMOINE Sidonie Épouse SENECHAL (84 ans)
25 10 2010 THELLIEZ Pierre (68 ans)
02 12 2010 CACHEUX Didier (54 ans)
19 12 2010 RUELLE Serge (78 ans)
19 12 2010 SOURDEAU Anne-Marie Épouse LASSELIN (62 ans)
28 12 2010 SOURDEAU Léon (87 ans)